

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le

26 AOÛT 2021

DECRET N° 21 - 081 / PR

Relatif à la composition du Gouvernement de
l'Union des Comores

LE PRESIDENT DE L'UNION

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum en date du 30 juillet 2018, notamment en son article 60;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés Ministres :

1.1. **Monsieur BIANRIFI THARMIDHI,**

Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique.

1.2. **Monsieur HOUMED M'SAIDIE,**

Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement., du Tourisme et de l'Artisanat, Porte-parole du Gouvernement.

1.3. **Madame LOUB YACOUT ZAIDOU,**

Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre.

1.4. **Monsieur DHOIHIR DHOULKAMAL,**

Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Chargé de la Diaspora et de la Francophonie.

1.5. **Monsieur DJAE AHAMADA CHANFI,**

Ministre de la Justice, des Affaires Islamiques et de la Fonction Publique, Chargé des Droits de l'Homme, de la Transparence et des Administrations Publiques.

1.6. **Monsieur KAMALIDINI SOUEF,**

Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire.

- 1.7. **Monsieur MZE ABDOU MOHAMED CHANFIOU,**
Ministre de l'Economie, de l'Industrie, des Investissements, Chargé de l'Intégration Economique.
- 1.8. **Monsieur DJAFFAR SALIM**
Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement, de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle.
- 1.9. **Monsieur MAHAMOUD FAKRIDINE,**
Ministre de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation et de l'Administration Territoriale.
- 1.10. **Monsieur AFRETANE YSSOUFA,**
Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, Chargé des Affaires Foncières et des transports terrestres.
- 1.11. **Monsieur AHMED ALI BAZI,**
Ministre des Transports Maritimes et Aériens.
- 1.12. **DR TAKIDDINE YOUSSEOUF,**
Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi, du Travail, des Sports, des Arts et de la Culture.
- 1.13. **Monsieur ALI IBOUROI,**
Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures.

ARTICLE 2 : Sont nommés Secrétaires d'Etat et participent au Conseil des Ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

- 2.1 **Monsieur KASSIM LOUTFI,**
Secrétaire d'Etat, chargé de la Coopération avec le Monde Arabe, auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Chargé de la Diaspora et de la Francophonie.
- 2.2 **Monsieur MOCTAR OULD DADA HAMDANE,**
Secrétaire d'Etat Chargée du Tourisme et de l'Artisanat, auprès du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

